1re année. N° 19. 1er Septembre 1920

LE

BULLETIN

DE LA

VIE ARTISTIQUE

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

PARIS

MM. BERNHEIM-JEUNE & Cie, ÉDITEURS

EXPERTS PRÈS LA COUR D'APPEL

25, BOULEVARD DE LA MADELEINE

15, RUE RICHEPANCE

1 fr. 25 le Numéro

LE

BULLETIN

DE LA

VIE ARTISTIQUE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

1 fr. 25 le Numéro

ABONNEMENTS :

***Un an*..... Vingt-quatre francs**

***Six mois*. Douze francs**

LE

BULLETIN

DE LA

VIE ARTISTIQUE

1er Septembre 1920

PARIS

MM. BERNHEIM-JEUNE & Cie, ÉDITEURS

EXPERTS PRÈS LA COUR D'APPEL

25, BOULEVARD DE LA MADELEINE

15, RUE RICHEPANCE

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/n19bulletindelavi01pariuoft

BULLETIN DE LA VIE ARTISTIQUE

1re Année. N° 19. 1er Septembre 1920

Rédacteurs : MM. Félix Fénéon, Guillaume Janneau, Pascal Forthuny
Chef de l'Illustration : M. André Marty.

SOMMAIRE

Pour appliquer le droit de suite.
Une enquête.
A la Villa Médicis.
Les disparus.
Musées de Province.
Les Mains de Femme.
Ici...
...et ailleurs.
Paroles.

Pour appliquer le droit de suite

Instituée par le ministre des Beaux-Arts, une Commission discute, depuis quelques semaines, le projet du réglement d'administration publique déterminant les conditions d'exercice du «droit de suite » créé par la loi du 29 avril 1920. C'est la charte organique d'un droit nouveau qu'elle établit. Il importe — tous les artistes le sentiront — que les limites qu'elle tracera soient assez précises pour que l'œuvre d'art seule bénéficie de la protection légale, et assez étendues pour que nulle n'en soit écartée.

Peut-être sied-il d'abord de rappeler un point. Le nouveau droit de suite n'est point le droit d'auteur défini par la loi de 1866, lequel se réduit, dans la pratique, à la faculté d'interdire ou d'autoriser, sous les réserves légitimes et moyennant une indemnité, la reproduction d'une œuvre. Le droit d'auteur peut être cédé et suivre le sort de l'objet vendu. Le droit de suite, lui, demeure inaliénable.

*

Il se traduit, en effet, par une taxe imposée par la loi nouvelle sur les ventes successives de chacune des œuvres d'un artiste, à la double condition que les ventes soient publiques et que l'enchère dépasse mille francs. Il n'appartient pas seulement au créateur de cette propriété : pendant les cinquante années qui suivront sa mort, ses ayants cause auront toute qualité pour exercer son droit.

C'est même pour éviter que le décret du 1er mai 1920, prohibant l'exportation des œuvres d'artistes morts depuis plus de vingt ans, ne contredît la loi du 29 avril que le *Bulletin*, commentant notre « loi

Pacca », réclamait l'extension à cinquante années du délai d'exportation libre.

*

Cependant, tout simples que paraissent être les termes de la loi nouvelle, et si la volonté du législateur s'y exprime sans obscurité, de graves contestations seraient à redouter si les formules trop générales qu'elle fournit n'étaient précisées par le décret d'administration publique en préparation.

Le législateur entend garantir l'œuvre « originale et présentant le caractère de création personnelle ». L'œuvre de l'architecte affecte ce caractère. L'artiste prélèvera-t-il une part dans la vente de l'immeuble dont il a écrit les plans? Le législateur a pris soin d'éluder les causes de litiges, en protégeant exclusivement l'œuvre mobilière, — en l'espèce les dessins, plans, cartons ou maquettes.

S'il s'agit d'une toile de maître, d'un plâtre original, d'une ébauche, aucun doute ne peut s'élever. Le modèle d'un élément décoratif, reflétant les recherches de l'artiste ; certaines épreuves signées et numérotées d'une œuvre gravée, bénéficient pareillement de la protection légale. La gravure en reproduction n'en est pas exclue. Mais il est une espèce d'œuvres dont le destin paraît plus incertain : la copie.

Sans songer à trancher du paradoxal, il apparait qu'on peut considérer la copie d'un maître par un maître comme une œuvre originale, d'abord, puisqu'elle est réalisée sans le concours de procédés mécaniques, — et même comme l'œuvre originale entre toutes. Une étude directe de nature, signée d'Eugène Delacroix, exprime, il est vrai, tout le génie du grand peintre. Mais s'il copie Rubens, sans altérer une composition, cherchant seulement des accords nouveaux ou une expression inédite d'un thème déjà traité, le praticien éblouissant ne nous confie-t-il pas là le secret de son art ?

Quand Manet copie Vélasquez, quand Renoir copie Delacroix, quand Ricard copie Rembrandt, et Watteau Rubens, les copistes ne faisaient-ils point là œuvre originale? Et si chaque maître nous avait laissé la copie d'un même tableau, la *Joconde* ou la *Bethsabée*, ces interprétations confrontées ne résumeraient-elles pas, mieux que toutes les analyses, notre histoire de l'art ?

Il est à redouter que ce vilain terme de « copie » n'égare des bonnes volontés. Il y a lieu de le définir. Il paraîtrait singulier que la loi,

protégeant la gravure en reproduction, laquelle emprunte le thème, la composition, les effets, à l'invention d'autrui, privât de garanties la copie peinte d'une peinture, interprétation dont l'infidélité même fait la valeur vénale.

L'avis des artistes est ici nécessaire. Il leur appartient d'éclairer la Commission sur ce point essentiel qui touche aux plus hauts problèmes de l'esthétique. A eux d'affirmer s'ils tiennent leurs études et leurs recherches pour des œuvres originales. C'est pour leur céder la parole que le *Bulletin* ouvre une enquête. Nous ne désirons pas ici exercer la subtilité des artistes, mais les aider à agir — s'ils le jugent utile.

GUILLAUME JANNEAU.

Une enquête

Le problème que nous posons mérite un attentif examen. Nous avons prié certaines personnalités autorisées de contribuer à le résoudre. En résumé, le point litigieux est celui-ci : l'étude exécutée par un artiste d'après le maître qu'il aime ou qu'il consulte est-elle une œuvre originale? Le copiste y exprime-t-il sa propre personnalité? Et la loi qui prétend sauvegarder les intérêts positifs et juridiques des créateurs d'une propriété doit-elle considérer une copie comme un élément de cette propriété?

Nous commençons dès à présent la publication des réponses, réservant d'en tirer les conclusions.

M. FRANTZ JOURDAIN :

Homme de lettres et homme de métier, architecte et critique, président de la Société du Salon d'Automne et président du Syndicat de la Presse Artistique, M. Frantz Jourdain soutient, dans l'intéressante lettre qu'on va lire, l'intérêt des artistes. Il sait qu'une élimination se réalise naturellement par le libre jeu des échanges, et qu'en conséquence les mauvaises copies n'atteindront jamais en vente publique le prix de mille francs, au delà duquel les aliénations publiques sont frappées de droit de vente. Seules les œuvres de maîtres sont donc à considérer.

Je crains que cette manie byzantine de discuter et d'ergoter sur tout n'embrouille la question la plus simple et ne soit la cause de méningites graves que vont gagner les infortunés commissaires-priseurs

en se demandant s'il faut manger les œufs par le petit ou par le gros bout.

Toute œuvre d'art, bonne ou mauvaise, croûte ou chef-d'œuvre, est originale, et je ne vois nullement la nécessité de se livrer au plaisir délicat des définitions académiques pour préciser une vérité de Lapalisse. La Commission du droit d'auteur aux artistes a confondu, il me semble, le faux avec la copie, et cette erreur peut avoir les plus regrettables conséquences. Dans cette bagarre, que vont devenir les copies par Sigalon de Michel-Ange, par Ingres des sanguines de Watteau, par Ricard des portraits de Van Dyck, par Fantin-Latour des *Noces de Cana*, et de beaucoup d'autres, sans parler de celles de Manet et de Delacroix que vous rappelez avec tant d'à-propos? Mes amis et collègues ont vraisemblablement voulu éviter le classement des horreurs qui se débitent journellement sous le fallacieux prétexte de reproduire les maîtres accrochés au Louvre et ailleurs. Ce péril, plus redoutable cent fois que le péril jaune, est-il à craindre? Je ne le pense pas. Ces attristantes épaves n'ont aucune chance de dépasser cent sous en vente publique, et si un nouveau riche est assez stupide pour s'offrir des barbouillages aussi ridicules, il serait fort juste qu'il payât le tant pour cent légal au malfaiteur qui a rendu inutilisable un morceau de toile capable de faire un appréciable torchon.

En résumé le droit d'auteur aux artistes devrait frapper toutes les œuvres d'art sans exception.

« Vendez, vendez toujours, » a dit un saint homme dont je ne me rappelle pas le nom, « Dieu saura bien reconnaître les siens ».

M. Paul Signac :

Président de la Société des Artistes indépendants, peintre et théoricien d'une formule d'art qu'illustre son œuvre, M. Paul Signac estime vaine et d'ailleurs condamnable toute intrusion de l'Etat dans le domaine de l'expression libre de la pensée.

LA ROCHELLE, — FORTE BRISE D'O.S.O. :

Ce qui me semble le plus opportun, c'est la « séparation de l'Art et de l'Etat. »

M. Clément Mère :

Le créateur des exquis bibelots où la fantaisie la plus petite s'associe à une technique éprouvée, M. Clément Mère, paraît assez désabusé. Considérant le problème posé avec un détachement souverain, il vit sa vie d'artiste, et ne se soucie guère de lendemains énigmatiques.

L'œuvre d'art, où commence-t-elle ? L'invention, qu'est-ce ? N'est-ce pas une chose protégée par le brevet que chaque inventeur peut prendre aux Arts-et-Métiers en déposant son secret d'invention? Pour cette question du droit sur la vente et revente, je n'y comprends rien. A mon avis, quand une fois l'artiste a vendu son boulot le prix qui lui permet de manger chaque jour du pain, advienne que pourra de cette soi-disant œuvre. Je n'y attache aucune importance, pas plus qu'à la gloire après décès.

M. Emile Decœur :

Par contre, examinant le problème d'un point de vue juridique, le jeune maître de la céramique moderne, M. Emile Decœur, dédaigne les subtilités procédurières. Il estime que si le législateur intervient pour fonder un droit de propriété nouveau, il le fait en faveur de l'artiste. En conséquence toute œuvre dûment reconnue par celui-ci constitue un élément de la propriété protégée.

Je crois que pour répondre au terme précis de la loi du 29 avril 1920, créant le droit de suite en faveur des artistes, on peut dire qu'une œuvre d'art originale n'est pas seulement l'œuvre personnelle de l'artiste, mais aussi l'œuvre unique.

Toutefois il serait difficile d'appliquer cette formule dans le domaine des arts plastiques et surtout dans celui des arts appliqués qui engendre dans la diversité des éléments employés tant de techniques variées que l'artiste créateur de modèles se trouve presque toujours dans l'impossibilité, n'étant qu'à de très rares exceptions l'exécutant de ses œuvres, de définir originale l'œuvre qui par son caractère d'utilité est appelée à être reproduite.

Le dessin original d'un meuble, d'un tapis, d'un tissu, d'un papier peint, etc., n'est dans ce cas que le modèle type devant servir à l'exécution d'œuvres semblables; il ne possède aucune valeur artistique.

Cependant, il serait inadmissible qu'une œuvre d'art, même éditée, reconnue par l'artiste, c'est-à-dire signée, ne soit pas sous la protection de la loi, et ne donne pas à son auteur les avantages que les diverses fluctuations peuvent lui procurer.

M. ZINGG :

Telle est également l'opinion de M. Jules Zingg, l'un des Comingmen *de la peinture moderne. Sa courte réponse élève d'ailleurs singulièrement le débat. Sans copier fidèlement, dans sa composition générale, un chef-d'œuvre déterminé, combien d'œuvres de maîtres s'inspirent formellement de lui! Adopter pour critérium le caractère d'invention, ce serait priver en effet de la protection de la loi toutes les œuvres anciennes, si la loi s'exerçait sur elles, et bon nombre d'œuvres modernes issues de Cézanne, de Claude Manet, de Renoir, pour ne citer que quelques grands noms.*

Tout travail d'artiste mérite la protection de la Loi.

Il me semble que si cette dernière ne s'intéresse qu'à « l'œuvre dont la création ne s'inspirerait d'aucune œuvre antérieure », sa protection pourrait être fort limitée.

A la Villa Médicis

D'un article que M. Albert Besnard directeur de l'Académie de France à Rome, publie dans l'Echo de Paris, *nous extrayons deux passages :*

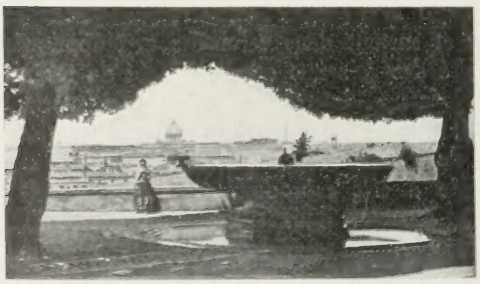

Cliché Alinari.

Rome vue de la Villa.

UN PROGRAMME :

Si j'étais le maître de remanier à ma guise le règlement du Prix de Rome, je prescrirais aux lauréats de visiter en détail l'Italie du Nord, Sienne, Assise, Pise, Arezzo avec ses Piero della Francesca, San Geminiano, enfin, Orvie-

Hubert-Robert. — Fontaine à la Villa Médicis.
(Photo Giraudon.)

to avec ses Signorelli (si près de Michel-Ange) avant de venir méditer devant ce colosse. Ils comprendraient mieux Michel-Ange et Raphaël, les ayant étudiés étape par étape dans les œuvres de leurs précurseurs. Le premier ne serait plus le monstre sublime et redouté de la Chapelle Sixtine. Ils découvriraient que dans ses souples et emphatiques personnages plus violents que forts, plus passionnés que tendres, il a exprimé la nature du Peuple Romain, et par là la vue de ses œuvres deviendrait un enseignement au lieu de demeurer une abstraction.

Oui, je pense que de toutes les villes d'Italie, c'est Rome que l'on devrait visiter en dernier. Cette ville superbe qui, malgré son mouvement moderne, souffre encore d'avoir été si longtemps la Reine d'une solitude, ne peut qu'épouvanter des âmes jeunes.

ET UN TABLEAU :

Si la Sixtine est un enfer pour bien des gens, la Villa Médicis est un paradis pour tout le monde. On y trouve de bosquets noirs d'ombre, des bassins dont les jets d'eau ont l'harmonie des rayons du soleil. Des fontaines moussues débitent sous les frondaisons leur mo-

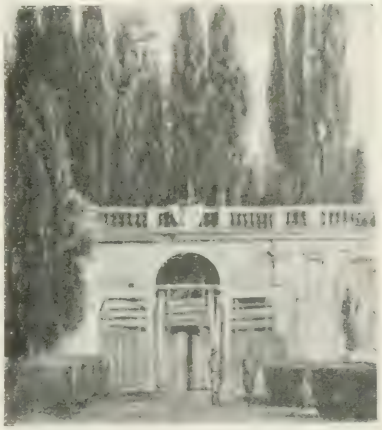

Velasquez. — La Villa Médicis.
(Cliché Anderson.)

deste once d'eau. Au-dessus de ce paysage de jardins, un bois dont la cime couronne une vaste terrasse incite à ressusciter les nymphes en déshabillant un des nombreux modèles qui viennent prêter les aspects de leur corps aux jeunes hôtes de la maison. En été, bien entendu. Ce bois de chênes verts sombre et touffu aboutit par une de ses extrémités à un monticule qui supporte une sorte de belvédère; par l'autre, à la terrasse dont je viens de parler, d'où l'on découvre Rome, au-dessus de laquelle s'érige majestueusement le fabuleux Saint-Pierre. Le ciel est tantôt de feu, tantôt d'azur; d'un azur pesant comme une caresse, d'un azur dangereux pour tout ce qu'il verse en vous de volupté et d'allégresse. Ce ciel, c'est tout Rome, et c'est le danger. Tous ceux qui ont vécu sous son emprise me comprendront. Il précipite le mouvement de l'âme et ralentit le corps. L'activité mentale et la paresse corporelle sont les deux éléments de la rêverie, qu'il faut combattre coûte que coûte si l'on ne veut devenir semblable à ces arbres des tropiques sans feuillage dont les voyageurs s'étonnent, mais qui ne servent à rien.

Et comment combattre ce ciel ennemi mais si doux, si ce n'est par un travail constant, une étude ardente et renouvelée de tout ce qui fait ici-bas la beauté de la vie?

Les disparus

VITTORE GRUBICY

Le peintre italien Vittore Grubicy vient de mourir à Milan. Il avait 51 ans et s'était fait une place importante dans l'école divisionniste. Vers 1890, et déjà frappé par les recherches de Fontanesi et de Ranzoni, il avait étudié, à Paris, avec passion, les techniques de Seurat, de Signac et de Pissarro. Mais, interrogé sur ses influences, il disait avoir subi, surtout, la leçon de Bonington, de Constable et, entre tous, de Turner. Il estimait avoir été le premier à dire, avant Segantini à qui le mot est généralement attribué : « Si l'art moderne doit avoir un caractère, ce sera celui de la recherche de la lumière dans la couleur. » Grubicy, comme Segantini et Previati, eut beaucoup d'ennemis. Mais, par bonheur, il était atteint de surdité depuis longtemps, et cette infirmité le servit au moral : il ne prêta jamais attention aux critiques. Vittore Grubicy laisse de nombreux écrits sur son art et la façon qu'il avait de le concevoir. P. F.

Musées de Province

Les Musées de Strasbourg

Strasbourg possédait, avant 1870, un musée de peinture et de sculpture formé, comme beaucoup de musées de province, avec les conquêtes de l'épopée napoléonienne; des achats de la ville, des envois de l'Etat et des dons étaient venus l'enrichir jusqu'au moment où il sombra dans la catastrophe qui, pour un demi-siècle, devait séparer l'Alsace de la France : le musée de Strasbourg périt sous les bombes dans la nuit du 24 août 1870. L'avoir artistique de la ville, dont heureusement les plus beaux monuments sortirent à peu près indemnes de l'année terrible, se trouvait donc réduit à néant. Tout était à refaire, avec une indemnité versée par l'Allemagne et qui, heureusement, était assez forte. Un nouveau musée municipal de peinture (*Musée des Beaux-Arts*) fut rouvert dans un local provisoire en 1890 et, en 1899, installé définitivement au château des Rohan où vint les rejoindre le *Cabinet des Estampes*, fondé en 1877.

Le Château des Rohan. Portail de la cour d'honneur.

Un autre musée avait été créé en 1887, à l'ancienne Grande Boucherie, un beau bâtiment de la Renaissance : le *Musée des Arts décoratifs*, qui aujourd'hui, après bien des enrichissements et aussi des épurations, constitue une riche collection de mobilier, de ferronnerie, de céramique, etc., dépassant de beaucoup les limites de l'intérêt local. Son dernier enrichissement important est dû à la munificence de Mme F. Langweil, alsacienne de naissance, qui vient de faire don à la ville de Strasbourg d'un ensemble d'art chinois et japonais.

Pendant la dernière guerre, la ville fut appelée à sauver du

séquestre allemand et de la liquidation un musée d'un intérêt particulièrement touchant, le *Musée Alsacien*, dont elle semble devoir continuer à assurer la garde. Ce musée d'art populaire régional avait été créé en 1903 par un groupe d'Alsaciens fidèles aux traditions de leur province, ayant à leur tête le docteur Bucher et M. Léon Dollinger, et installé dans une pittoresque maison patricienne du quai Saint-Nicolas, dont les galeries de bois sculpté donnent accès à des intérieurs scrupuleusement reconstitués où l'on goûte toute la saveur de la vieille Alsace. Enfin, dans les beaux jours de la libération, en novembre et décembre 1918, un *Musée Historique de la Ville de Strasbourg* fut créé, qui, grâce à de nombreux dons, à la sollicitude continuelle des autorités civiles et militaires, ainsi que de la société des Amis des Arts de Strasbourg et à l'infatigable activité de son conservateur, M. Adolphe Riff (qui dirige aussi le Musée alsacien), comporte aujourd'hui cinq grandes salles dont une salle d'armes du XVI[e] siècle, une très belle collection topographique, une salle du XVIII[e] siècle et de la Révolution, une salle consacrée aux fastes militaires du XIX[e] siècle et aux souvenirs de 1918, enfin une émouvante évocation du Strasbourg de 1870.

H. de Keyser — Les Orfèvres d'Amsterdam.

L'installation de ce Musée Historique à la Grande Boucherie n'a été rendue possible que par la décision que prit le conseil municipal de transporter le *Musée des Arts décoratifs* au *château des Rohan*. Ce joyau de l'architecture Régence (1730-42), dont Robert de Cotte fit les plans pour Armand-Gaston de Rohan-Soubise, et que Robert Le Lorrain dota de nombreuses sculptures qui comptent parmi ses plus charmantes œuvres, est le cadre rêvé pour un ensemble de collections artistiques. Tandis que le Musée des Beaux-Arts occupe vingt salles au 1[er] étage du corps de logis, le Musée des Arts décoratifs va occuper le rez-de-chaussée, une aile et un vaste pavillon à

trois étages; l'autre aile et le pavillon correspondant sont occupés déjà par la *Bibliothèque du Musée des Arts décoratifs*, le *Cabinet des Estampes*, les bureaux et les ateliers.

L'installation du château des Rohan progresse rapidement. En septembre, les trois salles contenant la donation Langweil (art chinois et japonais) seront ouvertes au public; en octobre, on inaugurera les quatre nouvelles salles de peinture moderne, au printemps prochain, 12 salles de mobilier bourgeois et de décoration du XVIII[e] siècle. Dans un an à peu près, les tissus et costumes seront installés, ainsi que la belle collection céramique, dont la partie la plus importante, les faïences et porcelaines de Strasbourg et de Niederviller, est exposée en ce moment à la bibliothèque du Musée des Arts décoratifs. Dans cet ensemble, une chose restera toujours la plus imposante : c'est le château lui- même, avec les somptueuses enfilades des grands et des petits appartements du Cardinal, dont les lambris de chêne blanc et or excluent tout encombrement par des vitrines ou par un mobilier qui n'en serait pas digne.

Conrad Witz (1447)
Ste Catherine et Ste Marguerite.

Bélisaire. — Groupe en terre de Lorraine. (Niederviller, vers 1790.)

Les sous-sols clairs et spacieux, occupés jusqu'à présent par le *Musée Préhistorique et Gallo-romain*, admirablement dirigé par l'éminent archéologue M. Robert Forrer, recevront dans quelques années le mobilier et

l'art décoratif du moyen-âge et de la Renaissance. Le musée préhistorique et gallo-romain, placé sous le patronage de la société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, ira occuper une partie du Palais du Rhin (ancien Palais Impérial) où ont déjà été casés le Service des Monuments historiques et sa bibliothèque, ainsi que l'Institut d'histoire de l'art de l'Université.

En attendant que tous les locaux destinés au Musée des Arts décoratifs soient disponibles, la direction des Musées organise des expositions pour mettre en valeur certaines de ses collections qui n'ont point encore été casées, ou pour permettre au grand public de jouir des trésors qui se trouvent dans les collections particulières. Voici les expositions qui ont eu lieu depuis l'armistice : Exposition du « Strasbourg Historique » (en vue de la création du Musée Historique), 1919. — Exposition des nouvelles acquisitions, 1919. — Exposition des faïences et porcelaines de Strasbourg et de Niederviller, appartenant au Musée des Arts décoratifs, 1920. — Exposition de sculptures médiévales, avec le concours de la société des Monuments historiques d'Alsace, de paroisses et de particuliers, 1920. — « Strasbourg, en 1870 », exposition à l'occasion du cinquantenaire du bombardement.

Donatello. — La Vierge et l'Enfant.

Pour chacune de ces expositions, des affiches en couleurs ont été éditées, dont l'exécution était confiée à de jeunes artistes strasbourgeois.

Les musées de Strasbourg ont en outre collaboré à plusieurs expositions à Paris, à Strasbourg et Sarrebruck, notamment à l'exposition des arts appliqués alsaciens et lorrains, au musée Galliera. Ces débuts sont de bon augure pour la réalisation du programme que nous venons de tracer.

HANS HAUG.

Conservateur du Musée des beaux-arts de Strasbourg.

Les Mains de Femme

Il arrive quelquefois, dans les groupes révolutionnaires de la peinture, une femme qui reflète doucement le travail des hommes. Je ne parle pas des amazones qui luttent près de l'homme et le suivent partout. Je parle des compagnes qui l'attendent à la porte et peignent avec l'eau de l'arrosoir. Un sourire spécial éclaire ces œuvres délicates influencées par l'audace virile.

...Je persiste à l'imaginer [Berthe Morisot] une fauvette à tête noire qui aiguise son joli bec.

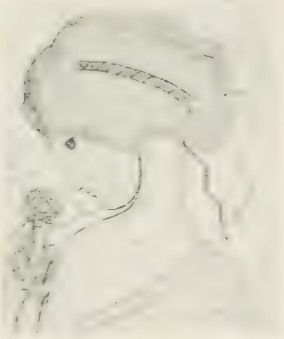

« Sœur de Narcisse nue »
Aquarelle de Marie Laurencin.

La pelouse verdissant les joues, les ombrelles qui reçoivent du soleil et donnent de l'ombre, les brides, les tasses chinoises, les pivoines, Dieppe, ses maisons beige sur son ciel de perle, ses balcons verts, ses drapeaux, ses yachts, ses calèches, Berthe Morisot regarde ces décors à travers Manet. Elle est une boule de jardin où on voit Manet.

Marie Laurencin reste prise au piège entre les fauves et les cubistes. Equivoque gracieuse. C'est une gazelle.

Voyez le tableau connu qui groupe Salmon, Picasso, Apollinaire. On dirait un parc aux gazelles. Leur grand œil me regarde. Vont-ils se bousculer, s'enfuir de la toile aux quatre coins de la chambre?

Berthe Morisot.

Ses jeunes filles glissent sur l'allée, se cachent derrière le volet d'un éventail. Le chien saute après la robe. Il a l'œil de la jeune fille et la jeune fille a l'œil de gazelle. L'œil Laurencin. Elle le dessine aux zèbres, à l'âne, aux colombes.

Dans ces bêtes élégantes comme des chaises de jar-

Berthe Morisot.

din, dans cette Bibliothèque Rose pour grandes personnes, ces cartilages minces, ces bouches carrées, charnues, ces plans simples, ces ombres, ces lignes de vannerie, ne reconnaissez-vous pas le reflet des arabesques de Matisse, du style de Picasso, alors qu'il étudiait les fétiches nègres et peignait les Demoiselles d'Avignon.

C'est encore à Picasso qu'on pense, et à Henri Rousseau, quand on visite Irène Lagut et ses Arlequins. Arlequin acrobate. Arlequin embrasse son cheval. Arlequin pose profil, son chapeau d'incroyable appuyé sur une cuisse comme un sceptre. Arlequin en losanges de deux couleurs, Arlequin en losanges de mille couleurs. La grande petite fille prolonge ses jeux d'école entre les funambules de Picasso et la Noce du douanier...

Ces lignes sur Morisot, Laurencin et Lagut sont prises dans Carte Blanche (*Editions de la Sirène*), *le nouveau livre de Jean Cocteau.*

Ici...

LA CROIX

La promotion qu'annonçait le Bulletin du 1er août est enfin parue. Réalisant à ce point de vue seul l'union désirée entre l'Art et l'Industrie, la grande chancellerie a marié la liste de Commerce avec celle des Beaux-Arts. Elle a pensé qu'Apollon et Mercure sauraient bien reconnaître les leurs.

Parmi les nouveaux officiers de la Légion d'Honneur, nous trouvons les noms de MM. Desvallières et Renouard, peintres; Landowski, statuaire; Delaherche, céramiste; Léonce Bénédite, conservateur du Luxembourg et du Musée Rodin; Fouquet, joaillier d'art.

Parmi les chevaliers : MM. Aristide Maillol, Jouve, Bacqué, et Madame Yvonne Serruys, statuaires; Pierre Laprade, Auguste Carrera, Louis Charlot, Fouqueray, Bail et Madame Fantin-Latour, peintres; Emile Decœur, céramiste; Clément Mère, Monod, Dufrêne,

Suë, Rapin, décorateurs; Lafleur, graveur; Jaussely, Paquet, Recoura, architectes; Prost, directeur du service spécial d'architecture et des plans de villes au Maroc.

Cette promotion a été établie au titre des expositions de Gand, de Lyon, de San Francisco et de Casablanca. La promotion normale du 14 Juillet est encore en préparation.

AU LOUVRE

Toutes formalités respectées, tous délais passés, M. Paul Vitry, succédant à M. André Michel dans les hautes fonctions qu'on sait, un conservateur adjoint du musée de sculpture au Louvre a été enfin nommé. Comme le *Bulletin* le laissait prévoir, c'est à M. Marcel Aubert, précédemment conservateur adjoint au Cabinet des Estampes, qu'est échu le poste. C'est par la grande porte et à l'applaudissement unanime que le savant archéologue, historien de nos vieilles cathédrales,, — Senlis, Noyon, Notre-Dame de Paris — entre dans la grande maison.

Jeune, mais pensif; gai, mais rêveur, M. Marcel Aubert est un grand laborieux. Depuis quelque vingt ans il amasse la documentation qui lui permet de se croire aujourd'hui, avec raison, l'homme le mieux instruit de l'histoire de Notre-Dame de Paris. Il ne renonce pas à commencer, quelque jour, à mettre en œuvre sa colossale information.

Il y songea sans doute pendant le long et mélancolique séjour qu'il fit, officier d'infanterie capturé dès 1914, en Allemagne. Aussi, rentré en France à l'armistice, M. Marcel Aubert s'empressa-t-il de collaborer aux enquêtes et aux négociations qu'exigeait la récupération de nos œuvres d'art du Nord détournées.

M. Marcel Aubert n'est pas seulement un érudit. Il est encore un écrivain. Il a, de longues années durant, dirigé la *Revue de l'Art chrétien* qu'il ne désespère pas de réveiller d'un silence qu'on déplore. Il collabore aux plus graves périodiques. Il y met mieux que de la science : son grand amour du Passé.

...et ailleurs

LE SORT DU MUSÉE DE NAPLES

Le 3 octobre 1919, le roi d'Italie cédait à l'Etat un magnifique palais qu'il possédait à Naples en exprimant le vœu que le musée,

actuellement assez à l'étroit, fut transporté dans l'ex-résidence royale. A Naples, on se réjouit d'abord. On allait avoir l'un des plus vastes musées du monde. Mais il fallut déchanter bien vite. La municipalité fit observer que le transfert exigeait de gros frais d'aménagement et même des restaurations importantes. On n'avait pas de crédits. Des travaux semblaient plus urgents : la Bibliothèque doit être agrandie, l'Institut des Beaux-Arts doit être mieux éclairé, l'Hôtel de Ville est dans un local trop étroit. Il faut réparer le Castello Angiolino Il faut prendre soin de la Floridiana. Bref, l'installation du musée au Palais Royal paraît différée. *Sine die*, et les Napolitains sont désolés.

L'ART ET LE SEPTIÈME CENTENAIRE DE LA MORT DU DANTE

A l'occasion du septième centenaire de la mort de Dante (13 septembre 1921), le ministre italien de l'Instruction publique a demandé d'importants crédits au Parlement pour des travaux d'art à effectuer en divers points où vécut le poète national. La somme sera-t-elle accordée? Quoi qu'il en soit, le programme est vaste. Parmi les travaux prévus figurent, en outre d'un concours organisé par la Chalcographie royale pour une gravure — portrait du Dante — à apposer dans toutes les écoles italiennes : la restauration des églises St Jean-l'Evangeliste, Sainte Marie in Portofuori, et de la maison des Traversari, à Ravenne; celle, dans l'état ancien, des fonts baptismaux du « bel San Giovanni » de Florence, du pupitre où s'accouda l'Alighieri à San Piero Scheraggio; l'aménagement de deux salles, dans un palais florentin, où seront installées les archives iconographiques dantesques; la remise en état, dans la cathédrale de Pise, du monument « Arrigo VII »; la réfection de l'abside de San Godenzo où, en 1302, eut lieu la réunion des exilés au nombre desquels figurait le Dante; la restauration du château de Mulazzo, à Lunigiana où le Dante reçut l'hospitalité de Franceschino Malaspina, etc. C'est tout un programme, et les deux millions demandés semblent peu pour une telle entreprise.

Il y a un petit détail amusant. Le ministre parle du pupitre « où s'accouda le grand homme à San Piero Scheraggio ». Nous en restions à croire que cette église avait été démolie pendant que le Dante vivait encore, et nous pensons que si l'on montre dans le sanc-

tuaire actuel, le pupitre du poète, il y a à ceci quelque audace et peut-être une trop complaisante piété.

LE CHATEAU IMPÉRIAL DE BERLIN DEVIENT MUSÉE

L'ex-résidence de l'empereur d'Allemagne à Berlin vient d'être convertie en musée d'art décoratif. Le docteur Otto von Falcke a été nommé directeur. On aménage avec activité et les salles pourront être ouvertes au public vers le printemps de 1921. Les docteurs Hermann Schmitz et Ludwig Schnorr sont sous-directeurs. Ils pourraient bien un jour se disputer la première place s'il est vrai, comme le bruit en court dans les milieux artistiques, que le directeur général des musées d'Etat prussiens, docteur von Bode, âgé de 75 ans, songe à prendre sa retraite au profit de von Falcke.

LA VIE ARTISTIQUE A FRANCFORT

Elle a pris un développement intense en cette ville depuis quelques mois. On ne saurait dire combien on y trouve maintenant de galeries d'art nouveau, extra-nouveau. C'est le plus passionné modernisme en peinture comme en sculpture. Et les directeurs de galeries ne se contentent plus de montrer des toiles, des plâtres et des marbres. Ils ont pour la plupart aménagé en librairie d'art et de littérature poétique une partie de leurs locaux. On y trouve, avec des gravures, des dessins constamment renouvelés, toutes les publications relatives de l'art, *urbi et orbi*. Enfin, dans ces galeries de fréquentes conférences sont données, où sont traités les problèmes les plus actuels de l'art devant des auditoires où les femmes font la majorité. Les artistes, peintres et sculpteurs, marquent, dans l'ensemble, une tendance nette à s'inspirer des plus révolutionnaires écoles françaises, mais aussi ils empruntent généreusement aux sources de l'art indien et de l'art nègre. Un lieu commun des conversations de tavernes artistiques est que l'artiste doit se pénétrer des civilisations, des religions et des esthétiques de l'Orient s'il veut échapper à cette fatale déchéance qui entraîne à l'abîme nos civilisations occidentales. On en juge, en art comme en politique; la poussée vers l'Est, l'aspiration vers le pays où le soleil se lève, n'est pas, en Allemagne, un vain mot.

POUR LA TOMBE DE KEATS

La municipalité romaine exagère. Elle a déjà « saboté » bon nombre de sites romains qu'il eût fallu et que l'on eût pu conserver. Aujourd'hui, pour le passage d'une nouvelle ligne de tramways qu'il est aisé de déplacer de quelques mètres, elle veut détruire le petit « cimetière des Anglais ». Or, en ce lieu repose ce John Keats qui vint mourir à Rome par amour pour le ciel d'Italie et qui écrivit un jour : « *A thing of beauty is a joy for ever* » Tous les Romains de bon sens estiment que le tramway a le devoir de faire un petit détour.

L'ART ET LA TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

Nous n'en sommes pas encore au temps où, pour corriger les rigueurs de notre « loi Pacca », nous pourrons « télégraphier » à l'étranger une transcription impeccable, et à s'y méprendre, d'un tableau ou d'une gravure en couleur. Il est possible pourtant que cette imagination de romancier devienne une réalité de savant. Dès maintenant, on peut reporter au loin, par *sans fil* — et beaucoup mieux que ne l'avaient fait apparaître certains essais primitifs, — des images compliquées, très nettes. Encore un peu et ces images auront un caractère artistique. Dans... *x* années, Forain pourra faire paraître le même dessin, le même jour, à Paris, à New-York, à Tokio et à Melbourne. Et, bien entendu, il l'aura dessiné la veille. Voilà ce que nous promet un inventeur danois, M. T. Andersen. Et il assure que ce n'est pas un conte...

LE TESTAMENT DE MARTIN HEIMSKERK

Dans deux ans, les Hollandais penseront peut-être à commémorer le troisième centenaire de la mort du peintre Martin Heimskerk. S'il en est ainsi, quelque orateur ne manquera pas de parler du curieux testament que fit l'artiste et que l'on retrouvera, aisément, dans les œuvres du médecin français Guy Patin.

Heimskerk légua donc à sa ville natale une somme importante dont la rente, chaque année, devait constituer une dot à une jeune et pauvre mariée. Il n'y avait qu'une condition : le soir de ses noces, l'épousée devait aller danser sur la tombe de son bienfaiteur. Ce qui fut fait, paraît-il, bien longtemps, jusqu'à ce que fût épuisé le legs de Heimskerk.

ATELIER D'ART

Un « atelier d'art contemporain », *Sélection*, s'est constitué à Bruxelles, rue des Colonies, 62. Son programme, dont MM. P. Gustave van Hecke, André De Ridder et Gustave De Smet assument la direction et l'exécution, comprend :

1° des expositions collectives ou particulières de sculpteurs et de peintres, parmi lesquels nous relevons les noms d'Archipenko, Braque, Cantré, Derain, Dufy, Gleizes, Augustus John, Irène Lagut, Marie Laurencin, Léger, Lipchitz, Masereel, Henri-Matisse, Minne, Picasso, Severini, Gustave et Léon De Smet, Charley Toorop, Gustave van De Woestijne, Ortiz de Zarate, Angel Zarraga ;

2° la création d'intérieurs modernes : meubles, tapis, papiers peints, soies, céramiques, etc. ;

3° l'édition de livres, d'albums et d'une revue illustrée, *Sélection*, dont le premier numéro publie des articles sur Ensor, Modigliani, Permeke, Le Fauconnier et Foujita.

L'ART A BRUXELLES

Continuant l'œuvre féconde d'Octave Maus aux Salons des « XX » et de la « Libre Esthétique », les amis du regretté écrivain organiseront à Bruxelles, dès 1921, des expositions d'artistes d'avant-garde belges et étrangers.

Le comité est composé de Madame Octave Maus, de MM. Gisbert Combaz, Louis Devillez, P. Dubois, H. Le Bœuf, Robert Sand et Théo Van Rysselberghe.

AU MUSÉE ROYAL DE BRUXELLES

Le 14 août a eu lieu l'inauguration de l'exposition temporaire du Polyptique de l'*Adoration de l'Agneau* des frères Van Eyck et du rétable du *Saint-Sacrement de Thierry Bouts*. Vers la mi-octobre, ces deux œuvres retrouveront leur place à Saint-Bavon de Gand et à Louvain.

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS A BUENOS-AIRES

Le Musée des Beaux-Arts de Buenos-Aires fut provisoirement installé, en 1910, dans le pavillon argentin que nous avions vu, à Paris, lors de l'exposition de 1889. Ce provisoire menace d'être éternel, et

les amis de l'art, en République Argentine, se lamentent. Mauvaise lumière, infiltrations de gouttières, risques d'incendie, manque de place, tout justifie leur désolation. Il y a bien un projet pour la construction d'un palais, mais la réalisation tarde. Or, l'état et la municipalité ont acheté beaucoup d'œuvres, notamment depuis dix ans, et bon nombre de françaises. Ce nous est une raison de souhaiter que Buenos-Aires ait bientôt le beau musée qui convient à la dignité d'une grande capitale.

L'ART AUX PAYS IRRÉDENTS

Dans l'histoire des restitutions d'œuvres d'art par l'Autriche, le chapitre le plus curieux est peut-être celui qui concerne Trieste. En 1915, les Autrichiens avaient éloigné de la ville et des régions « irrédentes » tout ce qui, disent les Italiens, pouvait prouver l'incontestable *romanité* de ce pays ». C'est ainsi que de nombreuses œuvres d'art, et la plupart des collections du musée de Trieste, avaient été transportées, non point à Vienne, mais dans le fond de la Bukovine. Ce long voyage aller et retour a été funeste à quelques pièces perdues ou brisées; le reste a repris sa place.

En outre, on restaure à Goritzia, à Grado, à Pola, et en de nombreux villages, les églises anciennes que les Autrichiens avaient abandonnées à leur triste sort. On fait des fouilles çà et là, et, à Aquileia, le sol mosaïqué d'une basilique du IV^e^ siècle vient d'apparaître. De même va-t-on dégager les mosaïques de la Casa di San Maura, près de la basilique euphrasienne de Parenzo.

AU BRITISH MUSEUM

Parmi les nouvelles entrées : Un dessin crayons noir et rouge (femme, jockey et cheval), de Degas; un pastel (étude de paysannes), de Camille Pissarro, et deux dessins de Rodin.

POUR L'AMOUR DE L'ART... BRITANNIQUE

Autant que nous, les Anglais ont besoin d'argent. Ils vont bientôt en trouver en taxant l'exportation des œuvres d'art. En novembre 1919, M. Chamberlain soutenait le projet aux Communes. Nombreux livres et manuscrits, fort beaux, sont vendus aux touristes d'Amérique, par des familles, jadis opulentes, et que la guerre appauvrit. Il en va de même pour les tableaux anciens ou plus récents « qui repré-

sentent une fortune dans le patrimoine national ». D'importantes transactions se font sur les œuvres d'art et le Trésor n'y gagne pas un penny. Il est fortement question de contraindre l'acheteur à passer à la caisse de l'Etat.

LE JUBILÉ DE DANTE

Pour le sixième centenaire de la mort de Dante (14 septembre 1921), de grandes fêtes se préparent. Parmi les artistes français qui s'occupent activement de cette commémoration, figurent MM. Cordonnier, Ernest Laurent, Luc Olivier-Merson, Widor, de l'Académie des Beaux-Arts, MM. Maurice Denis et G. Desvallières, peintres, M. Ch. Desvergnes, président des « Catholiques des Beaux-Arts ».

Paroles

L'ACCUEIL

Nos lecteurs connaissent — nous le leur avons déjà présenté dans le numéro du 1er août — Paysan, le pittoresque vendeur du très moderne magasin d'ameublement (maintenant clos) d'Iribe.

Lors de son entrée en fonctions, un ami lui disait :

— Toi, vendre! Tu ne sauras jamais ce qu'il faut dire au client... Faisons une répétition... Une femme entre, pleine d'opulence... Gilda Darthy... n'importe qui... Tu dis quoi?... Tu y es? J'entre.

Paysan, avec un sourire étalé, fait un pas, lève les bras, s'exclame :

— Tiens! Gilda Darthy!

— Mais non, voyons... Ce n'est pas nécessairement Gilda Darthy... Reprenons... J'entre... Qu'est-ce que tu dis?

— Tiens! vous n'êtes pas Gilda Darthy!

*

On l'avait mobilisé.

Permissionnaire, couvert d'une noble boue, il arrive au magasin du faubourg Saint-Honoré et se laisse choir sur un sofa bigarré avec outrance. Dans le décor aux couleurs belliqueuses, il a l'air ahuri.

— Qu'est-ce que tu as? Tu t'évanouis?

— Ah! mon cher, on est artilleur; depuis trois ans, on fait la guerre sans grand résultat. On croit qu'on n'a pas avancé... Non, tu ne peux pas savoir l'effet que ça vous fait de se trouver tout à coup à Munich!

CRITIQUE D'ART

Emile Verhaeren était incapable d'un compliment qui ne fût pas sincère.

Dans l'atelier du peintre V....s qui l'avait convoqué, il voyait défiler toile sur toile sans y trouver prétexte à s'extasier, et il souffrait de son silence, car il avait l'âme bonne.

Mais, soudain, rayonnant d'un enthousiasme cordial :

— Ah! mon vieux, quel épatant gilet tu as!

EMILE VERHAEREN
Par Théo van Rysselberghe.

Le Gérant : DESPORTES

Moderne Imprimerie, LOTH, Dr, 37, rue Gandon, Paris.